

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

**Séance du 08 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit juin 2026 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le deux juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27**

**Présents : 24**

**Votants : 27 dont 3 procurations**

**L'ordre du jour de la présente séance a été :**

Publié sur le site internet de la Commune  
le 02 juin 2026

Affiché en mairie le 02 juin 2026

Envoyé à la presse le 02 juin 2026

Présent(e)s : vingt-quatre (24)

M. FAGONT Alain, M. THABEAU Didier, Mme CHETTOUH Aïcha, M. PRADIER Éric,  
Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine,  
M. KLINKPÈ Sèvèho Michel, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio,  
M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme BARREIRO Elsa-Maria,  
Mme PIRES Claude, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, M. GAILLARD Jean-Michel,  
M. ALLEZARD Fabien, M. BÉRARD Cyrils, Mme DELPUEYO Jessica, Mme ALAPÉTITE Nadine,  
M. BACHELLERIE Frédéric, M. CHATTI Mourad, Mme SOARES Maryse.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : trois (03)

- De Mme MAHAUT Jessika à Mme CHETTOUH Aïcha ;
- De M. FROMENT Sylvain à Mme ALAPÉTITE Nadine ;
- De Mme COUTANSON Pascale à Mme SOARES Maryse.

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Catherine MATHEY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

**Objet : Job d'été - Demande de concours financiers à Clermont Auvergne Métropole**

**Rapporteur : Catherine MATHEY**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la commission du personnel communal du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville d'Aulnat est cosignataire du Contrat de Ville pour la période 2024-2030 avec notamment l'Etat, du Département du Puy-de-Dôme, de Clermont Auvergne Métropole, les villes de Clermont-Ferrand, de Cournon d'Auvergne et de Gerzat.

Bâti sur trois piliers (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi) et conclu à l'échelle intercommunale pour 6 ans, le Contrat de ville constitue désormais le cadre unique de l'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Succédant au Contrat de ville 2014-2023, le Contrat de ville Engagements quartiers 2030 de Clermont Auvergne Métropole constitue le nouvel outil d'intervention pour les quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville Engagements quartiers 2030, ratifié par l'ensemble des institutions partenaires au cours du printemps 2024, identifie les enjeux et les axes stratégiques pour les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Sous pilotage de Clermont Auvergne Métropole, il est mise en œuvre, en partenariat avec l'Etat, le Conseil départemental, les villes de Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Gerzat et Aulnat.

Conformément aux années précédentes, et dans un souci de favoriser le cheminement vers l'emploi des jeunes (et spécifiquement des 18-25 ans issus du secteur Quartier Veille Active/QVA), la commune s'engage à proposer à quatre aulnatois remplissant ces critères des contrats d'un mois en équivalent temps plein (ETP) dans des services tels que les services techniques, les services administratifs et/ou l'enfance jeunesse.

Le coût prévisionnel de cette opération est d'environ onze mille cinq cent euros (11 500 €) pour quatre agents contractuels.

Dans le cadre du partenariat étroit noué entre la commune et Clermont Auvergne Métropole en matière de Politique de la Ville, il s'avère que ce projet est susceptible de bénéficier du concours financier de la Métropole à hauteur de quatre mille euros (4 000 €) pour l'année 2026.



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider le principe d'une demande de subvention à Clermont Auvergne Métropole en appui de la campagne estivale de recrutement de 18-25 ans sur la commune (Secteur Quartier Veille Active/QVA prioritairement) ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au présent projet.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

<b>La Secrétaire de séance, Catherine MATHEY</b>	<b>Monsieur le Maire, Alain FAGONT</b>
	

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le



ID : 063-216300194-20260608-DEL2026\_41-DE

